



## UN RESEAU D'EPIDEMIOSURVEILLANCE POURQUOI FAIRE ?

Chacun reconnaît l'intérêt de l'**épidémiologie**. Si elle s'associe à la démarche clinique pour aboutir au diagnostic étiologique et au traitement des affections, ses caractéristiques sont d'étudier l'individu au sein d'une population et de fournir les informations utiles à leur prophylaxie. Après avoir identifié l'agent pathogène, ses sources, ses modes de transmission, les facteurs de risques (Phase descriptive et analytique), on recherche les mesures permettant de limiter l'apparition de nouveaux cas, puis de prévenir la maladie, et enfin si possible, de l'éradiquer (Phase stratégique). On comprend bien que la population étudiée dépend des affections en cause et qu'une structure nationale est indispensable pour assurer la collecte, la synthèse et la diffusion des informations épidémiologiques.

Un besoin croissant d'informations actualisées sur la fréquence, la localisation et la diffusion des maladies infectieuses majeures, ainsi que sur certaines pathologies non infectieuses est devenu d'autant plus sensible que l'État se désengage progressivement de ses « missions sanitaires » à l'égard de la filière équine. La mise en place d'un réseau d'épidémiologie-surveillance était d'autant plus justifiée que les transports fréquents et parfois sur de longues distances des chevaux de compétition (sport, courses) et certaines modifications climatiques favorisent la diffusion ou l'émergence d'un certain nombre de maladies.

### UNE NAISSANCE



C'est pour répondre à cette attente qu'en 1999, la commission Laboratoire Épidémiologie de l'AVEF (aujourd'hui Commission Maladies Infectieuses et Parasitaires) a proposé la création d'un réseau de surveillance des pathologies équines nommé RESPE (Réseau d'Épidémiologie-Surveillance en Pathologie Équine).

Puis le RESPE est devenu, le 08 avril 2008, un réseau indépendant (association loi 1901) de veille et d'alerte sanitaire en pathologie équine, réunissant en son sein l'ensemble de la filière et travaillant à son service.

### AVEC QUI ?

Au-delà de l'AVEF, il fédère un réseau de compétence associant praticiens, chercheurs, enseignants des Écoles Vétérinaires, responsables de laboratoires privés et publics et socioprofessionnels. Il a atteint un niveau scientifique et une compétence reconnus par l'ensemble des acteurs de la Filière Équine. Il espère unir l'ensemble des intervenants autour d'objectifs communs que sont la coordination des réflexions et actions d'épidémiologie-surveillance sur le territoire national et l'amélioration du suivi sanitaire des équidés.

### LE RESPE, COMMENT CA MARCHE ?



L'organisation du RESPE répond à celle d'une association « classique » : elle est dotée d'un conseil d'administration comportant 7 sièges vétérinaires et 6 sièges socioprofessionnels, secondé par un bureau constitué de 2 représentants vétérinaires (AVEF) et 2 représentants socioprofessionnels (Fédération Nationale du Cheval et Syndicat des Éleveurs de Pur Sang). Cette parité souhaitée entre vétérinaires et socioprofessionnels permet des prises de décisions aux bénéfices de l'ensemble de la filière.

L'association possède également un conseil scientifique et technique. Le conseil scientifique et technique se compose de membres de l'association pouvant justifier en pathologie équine ou en épidémiologie, d'une activité pratique ou de recherche reconnues et évaluées. Sa mission est de veiller à la cohérence de la politique scientifique de l'association de façon générale et plus particulièrement au travers de quatre collèges : Avortements, Syndromes nerveux, Syndrome respiratoire aigu et un collège transversal : le collège sanitaire « Expertise de crise ». Enfin, elle est également dotée d'une équipe fonctionnelle de permanents comprenant 1 directeur, vétérinaire, 1 assistante polyvalente et 1 technicien.

**Mais les vétérinaires sentinelles sont le cœur du système en assurant la collecte des informations.**

## VETERINAIRE SENTINELLE DU RESPE

### VOTRE ENGAGEMENT :

1. Qui peut être vétérinaire sentinelle du RESPE ? :  
- tout membre de l'AVEF ou des SNGTV
2. Comment ? :  
- par la signature de la **charte d'adhésion** qui vous confère ainsi qu'aux vétérinaires de votre structure professionnelle le **statut de vétérinaire sentinelle** (sous votre autorité scientifique)
3. Cette adhésion détermine vos droits et vos devoirs
4. Il vous est attribué un **identifiant de déclarant** et un code d'accès pour l'intranet du site

**Votre participation active assure la pérennité, la pertinence et la crédibilité du RESPE.**

### VOS DROITS :

1. La prise en charge partielle ou totale des analyses de laboratoire dans le cadre des *réseaux spécialisés* dans le strict respect des protocoles
2. La réception des informations épidémiologiques par mail ou par fax lors d'épizootie concernant les maladies surveillées ou d'évènement important
3. L'obtention du **bulletin périodique** du RESPE
4. L'accès réservé sur le site intranet **www.respe.net**
5. Les réunions de formation et d'information

### VOS DEVOIRS :

1. Transmettre systématiquement une déclaration **totale** **complétée** au RESPE, du protocole de chacun des réseaux spécialisés
2. Joindre une copie de la déclaration avec les prélèvements aux laboratoires partenaires pour déclencher la prise en charge des analyses
3. Participer aux actions d'une cellule « praticien » mise en place en cas de crise sanitaire
4. Demander l'accord des membres du bureau du RESPE avant toute utilisation des informations émanant du réseau pour des exposés publics ou des publications

**DROITS et DEVOIRS pour en savoir plus : LA CHARTE D'ADHESION**

### NOS OBJECTIFS :

1. Recenser, décrire et étudier les foyers de maladies caractérisées par une contagiosité importante ou occasionnant des pertes économiques majeures pour la filière
2. Assurer une veille épidémiologique de certaines affections rares ou émergentes et notamment présentant un risque en santé publique humaine et animale
3. Diffuser les informations épidémiologiques collectées dans le cadre du réseau
4. Développer un réseau de compétences vétérinaires pour les maladies infectieuses, parasitaires et toxiques
5. Gérer les crises sanitaires hors maladies réglementées grâce à un réseau d'alerte et la constitution d'une cellule de crise

### VOS MOYENS :

Déclarer et principalement dans le cadre *des sous-réseaux spécialisés*, grâce notamment à la prise en charge d'analyses de laboratoire (Tableau I) :

1. **Les syndromes respiratoires** (S.R.A. ou Syndrome Grippal [1999] et Gourme [2007])
2. **Les affections nerveuses** d'origine infectieuse, parasitaire ou toxique (non traumatique) [2003]
3. **Les avortements** [2009]

et la **Myopathie atypique** (Protocole différent compte tenu des caractéristiques de cette affection)

## DECLARATION MODE D'EMPLOI

### 1 Quand doit-on déclarer ? :

systematiquement en présence d'une affection surveillée dans le cadre des sous-réseaux spécialisés selon le schéma proposé (**Figure I**) et spontanément pour tout évènement sanitaire ou médical « grave »

### 2 Comment ? :

en remplissant la **FICHE de DECLARATION [T 0]** du sous-réseau concerné envoyée par fax au RESPE, une copie accompagnant les **PRELEVEMENTS vers le laboratoire**

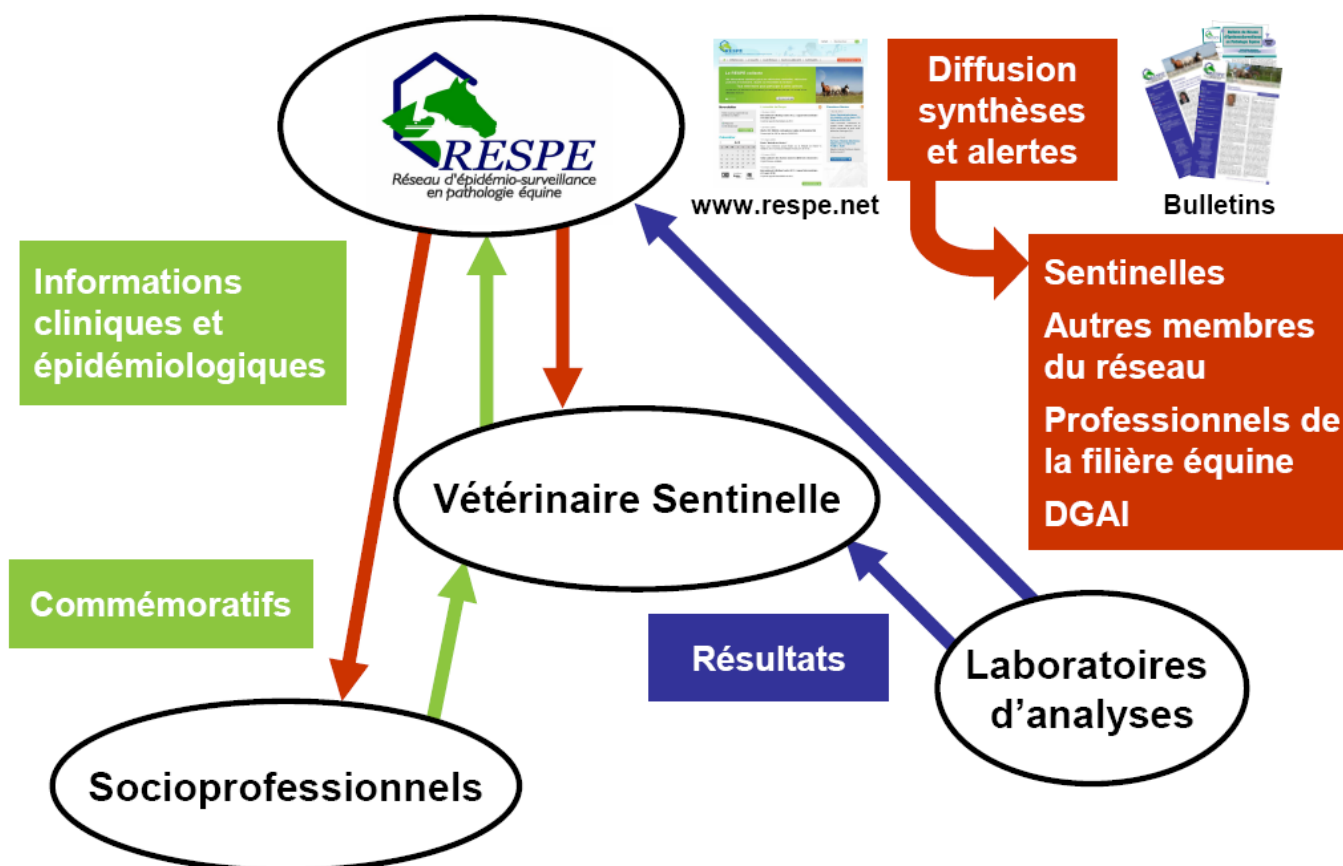
### 3 Quels prélèvements, quels laboratoires, quelles analyses ? :

ceux prévus dans les protocoles de chaque sous-réseau pour une prise en charge financière par le RESPE (**Tableau I**)

### 4 Gestion des informations cliniques, épidémiologiques et des analyses de laboratoire :

A « l'extinction du foyer » une **FICHE FIN DE CAS [T FIN]** reprenant l'ensemble des informations est à nouveau transmise par fax au RESPE

**Figure I :** Circulation des informations



**Comment vous procurer les FICHES ?** : par fax ou téléphone au RESPE (02.31.57.29.14) et par INTERNET ([www.respe.net](http://www.respe.net))

### GESTION / FONCTIONNEMENT / SECRETARIAT

RESPE

Coordonnées : 23 rue Pasteur - 14120 MONDEVILLE - Tél./Fax : 02.31.57.29.14  
Interlocuteurs : Dr Christel MARCILLAUD PITEL / Virginie MAISONNIER / Thomas MAZIERE  
Mail : [contact@respe.net](mailto:contact@respe.net)

« Qui détient l'information détient le pouvoir », il en va ainsi et aussi pour l'épidémiologiste !

**Tableau I : Réseaux spécialisés mode d'emploi**

	<b>SOUS RESEAU S.R.A.</b>	<b>SOUS RESEAU SYNDROME NEUROLOGIQUE</b>	<b>SOUS RESEAU AVORTEMENT</b>	<b>SOUS RESEAU MYOPATHIE ATYPIQUE</b>
<b>Affections concernées</b>	GRIPPE RHINOPNEUMONIE Forme respiratoire ARTERITE VIRALE GOURME	Affection nerveuse Non congénitale Non traumatique	RHINOPNEUMONIE Forme abortive ARTERITE VIRALE LEPTOSPIROSE	MYOPATHIE ATYPIQUE
<b>Fiche déclaration initiale</b>	oui	oui	oui	non
<b>Fiche complémentaire</b>		Examen neurologique		Clinique, Epidémiologique et Autopsie
<b>Prélèvements codifiés</b>	l'écouvillon nasopharyngé	1. Sang sec 2. Sang EDTA 3. Autres	1. Sang sec 2. Placenta, foie, rein, poumon de l'avorton	1. Sérum 2. Muscle (biopsie)
<b>Examens pris en charge par RESPE</b>	PCR Grippe, EHV1, AVE et Gourme	PCR EHV1, EHV4, West Nile et Borna Sérologie Rhinopneumonie, West Nile et Borna	PCR EVH1, EHV4, AVE et Leptospirose Sérologie Leptospirose	Histologie Dosage enzymes musculaires Ionogramme myoglobine
<b>Examens pris en charge par RESPE après demande</b>		Autopsie	Autopsie	Autopsie
<b>Examens non pris en charge</b>	Hématologie Biochimie			
<b>Matériel spécifique pour prélèvement et transport</b>	oui (écouvillon nasopharyngé)	oui	oui (boîte « avortement »)	non
<b>Laboratoires destinataires des prélèvements</b>	LFD 14	LFD 14 et LERPAZ	LFD 14 et LERPE	Prendre contact avec le RESPE
<b>Fiche technique (aide au diagnostic)</b>	Site Internet : <a href="http://www.respe.net">www.respe.net</a>			

**Comment vous procurer le MATERIEL ? : CONTACTEZ LES LABORATOIRES**

*NB : les résultats des examens de laboratoire dépendent de la qualité de vos prélèvements, du matériel utilisé et des conditions d'acheminement.*

**CONTACTS / ADRESSES LABORATOIRES**



**1. LERPAZ (AFSSA ALFORT)**

Coordonnées : 22 rue Pierre Curie - BP 67 - 94703 MAISONS-ALFORT - Tél. : 01.49.77.13.00

Interlocuteur : Dr Stéphan ZIENTARA

Mail : [s.zientara@alfort.afssa.fr](mailto:s.zientara@alfort.afssa.fr)



**2. LDFD 14 (Laboratoire FRANK DUNCOMBE)**

Coordonnées : 1 rte de Rosel - 14053 CAEN Cedex 4 - Tél. : 02.31.47.19.19 / Fax : 02.31.47.19.49

Interlocuteurs : Dr Guillaume FORTIER / Dr Pierre-Hugues PITEL

Mail : [g.fortier@cgl4.fr](mailto:g.fortier@cgl4.fr) / [ph.pitel@cgl4.fr](mailto:ph.pitel@cgl4.fr)

Travail collectif

Rédaction : François VALON - Président du CST

Mail : [francois.valon@wanadoo.fr](mailto:francois.valon@wanadoo.fr)